



SIC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368



Thématique : contrats agricoles

Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

6^{ème} réunion du Comité de Pilotage Natura 2000 – 23 septembre 2014

Date de la réunion : 23/09/2014	Lieu de la réunion : Saumane (foyer socioculturel)
Objet de la réunion : Contrats agricoles : fonctionnement actuel, bilan et changements à venir, choix d'un territoire de rattachement pour la gestion de ces contrats agricoles	
Compte-rendu rédigé par : Karen JOYAUX – Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	
François ABBOU, Président du comité de pilotage (Maire de Peyrolles) Karen JOYAUX, chargée de mission Natura 2000	
Collège des services de l'état et établissements publics Nathalie LAMANDE, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du LR Patrice BENOIT, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard Xavier WOJTASZAK, Parc National des Cévennes	
Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales Richard VALMALLE, Commune de Saumane Henriette LYONNET, Commune des Plantiers Jean-Noël ROLAND, Commune des Plantiers Michel RUAS, Commune de Saint-Jean-du-Gard Alain BONVILLE, Commune de Corbès Olivier CASTANS, Commune de Corbès Guy TOUREILLE, Commune de L'Estréchure Béatrice GALZIN, Office du tourisme de la Vallée Borgne, Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires Luc CAPON, Communauté de Communes Cévennes Hauts Gardons	
Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations Jeannine BOURRELY, président du Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon et propriétaire et habitante de St-Jean du Gard Marie-Claude BERJAMIN, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Alain PRADEILLES, Fédération départementale des chasseurs du Gard Aurore LHOTTES, Fédération départementale des chasseurs de Lozère Evan MARTIN, Fédération départementale des chasseurs de Lozère Eric ANDRE, Fédération départementale des chasseurs de Lozère Laure-Hélène PONS, Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut-Languedoc	

Autres participants

Sylvette DEVARENNE, Propriétaire forestier et habitante de Thoiras
Jean-Marc PETIT, agriculteur à St-André de Valborgne
Annie LASHERMES, agricultrice à Saumane

PERSONNES EXCUSEES

Jean-Philippe REYGROBELLET, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Equilibrée des Gardons
Elise BUCHET, Centre Régional de la Propriété Forestière LR
Damien ALARY, Conseil Général du Gard
Yves DESMARET, Conseil Général du Gard
Bernard CABANNES, Association d'animation culturelle La Diligence et Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois
Rémi LE TELIER, Office National des Forêts
Patrick RUIZ, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Dominique BUGAUD, Direction Départementale des Territoires de Lozère
Josiane JOURDAIN, Centre socio-culturel de Saint-Jean du Gard, L'Oustal
Sylvie KEMPF, Association Le Merlet
Louis-Gérard D'ESCRIENNE, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Alain RENAUX, Association L'Ascalaphe
David ISSARTE, Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air

François ABBOU, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants ainsi que la commune de Saumane pour son accueil.

Il rappelle que, dans le cadre du changement de programmation pluriannuelle des fonds européens et de changement de l'autorité de gestion de ces fonds (auparavant l'Etat, maintenant la Région), de nombreux changements sont à venir, notamment concernant les contrats agricoles.

Il indique qu'il a rencontré les présidents des comités de pilotage des sites Natura 2000 voisins, « Vallée du Gardon de Mialet » et « Vallée du Galeizon ». Etant donné l'importance des contrats agricoles sur nos territoires et les interrogations d'ordre stratégique posées par la réorganisation de ce dispositif, chaque président de comité de pilotage a souhaité réunir les membres de son comité de pilotage pour porter à connaissance ces informations et avoir une orientation stratégique pour poursuivre l'avancement de ce travail.

L'ordre du jour de la réunion est alors énoncé :

- Fonctionnement actuel des contrats agricoles
- Bilan des campagnes 2013-2014
- Les changements de fonctionnement des contrats agricoles pour 2015-2020
- Choix d'un territoire de rattachement
- Questions diverses

Contrats agricoles

Karen JOYAUX présente un diaporama reprenant les points énoncés en ordre du jour. Elle rappelle que tous les éléments ne sont pas connus à ce jour et que les propositions de territoire de rattachement sont un état des réflexions menées jusqu'à ce jour. L'objectif de la réunion est d'avoir une orientation du comité de pilotage pour travailler en ce sens.

Nathalie LAMANDE précise que, pour le choix du territoire de rattachement, il est important de prendre en compte tous les enjeux potentiellement présents sur les territoires.

Karen JOYAUX précise que tous les territoires sont couverts par l'enjeu « Maintien de l'herbe » et que 2 coupures DFCI recoupent les différents territoires : une coupure vers le Col de l'Asclier, sur le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », une autre coupure dans le périmètre du projet OCAGER, porté par le Syndicat Mixte du Galeizon.

Luc CAPON complète en ajoutant que la PHAE (Prime Herbagère Agro-Environnementale) disparaît, mais que l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel) sera revalorisée et qu'une nouvelle MAE (Mesure Agro-Environnementale) dite « système » apparaît (MAE Système Herbager et Pastoral).

Karen JOYAUX précise que les modifications techniques des différents dispositifs agricoles dont des MAE seront présentées aux agriculteurs avec la Chambre d'Agriculture en octobre/novembre.

Suite aux échanges avec la Chambre d'Agriculture du Gard et les services de l'Etat après le comité de pilotage et étant donné les délais très contraints de rendu de la candidature pour le PAEC, cette réunion de concertation avec les agriculteurs se déroulerait probablement plutôt début 2015.

Différents échanges ont lieu entre les agriculteurs, les chasseurs et les élus locaux, concernant notamment les dégâts causés par les sangliers sur les prairies de fauche. Les agriculteurs précisent que, lors d'un contrôle concernant les engagements PAC et notamment MAE, les contrôleurs ont déjà sorti de ces engagements les parcelles dégradées par les sangliers, ce qui représente un manque à gagner pour les agriculteurs.

Les chasseurs précisent que la pression de chasse sur le sanglier est bien présente, le département du Gard est toujours le 1^{er} département en nombre de sangliers tués (plus de 30 000 pour la saison 2013-2014), ce nombre augmentant d'année en année. Il est rappelé que des conventions avec les agriculteurs peuvent être signées pour la mise à disposition de matériel de protection des cultures.

Concernant le territoire de rattachement pour la gestion des contrats agricoles, **Xavier WOJTASZAK** souligne la légitimité du PNC à coordonner un PAEC à l'échelle de son territoire et rappelle le classement UNESCO au titre de l'agropastoralisme renforçant cette légitimité.

Jeannine BOURRELY s'inquiète d'un territoire si grand et craint l'affaiblissement des élus locaux et des spécificités locales du territoire du site Natura 2000.

Richard VALMALLE trouve légitime et positif la coordination par le PNC, qui, en tant qu'établissement public, est neutre politiquement. Etant donné les enjeux, il semble important d'avoir cette neutralité politique pour les agriculteurs et pour le territoire.

Jean-Marc PETIT et **Sylvette DEVARENNE** approuvent cette proposition de coordination par le PNC.

Laure-Hélène PONS demande ce qu'il se passe si deux PAEC sont déposés sur un même territoire.

Karen JOYAUX répond que, pour 2015 seulement, il est possible que deux PAEC qui se superposent soient validés, mais seulement pour 1 an, le temps que les différents partenaires se concertent pour convenir de mettre en place un seul PAEC par territoire.

Xavier WOJTASZAK pense qu'il est indispensable de collaborer avec le projet de GAL « Sud-Lozère » et tous les autres GAL et Pays dans la construction du PAEC, il y a de réelles complémentarités à articuler entre ces différents partenaires.

Marie-Claude BERJAMIN demande quels sont les critères de sélection de ces PAEC. **François ABBOU** répond qu'on ne les connaît pas précisément, la pertinence du projet présenté prévaudra mais nous n'avons pas d'informations sur l'échelle de territoire attendu par exemple.

Jeannine BOURRELY répète son inquiétude à voir le PAEC porté par le PNC vis-à-vis de la perte des spécificités locales. Elle indique qu'elle n'est pas pour cette solution. **François ABBOU** indique, qu'effectivement, il craint que, en augmentant toujours plus les territoires, des économies souhaitent être faites par les financeurs et qu'on perde de l'animation locale.

Karen JOYAUX demande alors quelle autre structure pourrait porter un PAEC à une échelle plus locale. Seul le Syndicat Mixte du Galeizon pourrait éventuellement se positionner comme porteur de PAEC (les autres structures animatrices des sites Natura 2000 ne souhaitent pas se positionner comme tel), mais seulement s'il est possible de faire des demandes de subvention indépendantes, afin que chaque structure gère son avance de trésorerie et son autofinancement. **Nathalie LAMANDE** confirme que cela est possible. **Karen JOYAUX** indique que la question à poser est le poids de ce PAEC à une échelle locale face à un PAEC plus important, comprenant une grande partie du Sud de la Lozère, qui couperait en deux le territoire des trois sites Natura 2000, dans la sélection des candidatures.

Marie-Claude BERJAMIN demande ce qui se passe s'il n'y pas de PAEC sélectionné sur le territoire du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean ». Le poste du chargé de mission Natura 2000 est-il en jeu ?

Karen JOYAUX indique, qu'effectivement, le temps de travail du chargé de mission Natura 2000 diminuerait s'il n'a pas l'animation des MAEC à réaliser.

Jean-Marc PETIT indique surtout que ce serait très grave pour les agriculteurs déjà engagés dans des MAET, s'ils ne peuvent pas reconduire leurs engagements. Ces primes liées aux MAET sont des

subventions de fonctionnement pour ces agriculteurs, et pas des subventions d'investissement, c'est-à-dire que les agriculteurs d'ici en dépendent pour vivre. Il est donc primordial de recentrer le débat et de garder en tête que l'objectif premier est de mettre en place un PAEC opérationnel pour 2015, l'enjeu agricole est prioritaire.

Les participants approuvent ces propos.

Michel RUAS propose au comité de pilotage que la chargée de mission Natura 2000 contacte dès que possible le référent sur ce projet de PAEC à l'échelle du GAL « Sud-Lozère » afin de clarifier la situation et d'essayer de travailler en partenariat.

Les participants approuvent cette proposition.

Le jeudi 25 septembre, soit 2 jours après le COPIL, les chargés de mission Natura 2000 des sites « Vallée du Gardon de Saint-Jean », « Vallée du Gardon de Mialet », « Vallée du Galeizon », ont envoyé un mail au technicien du Pays Gorges-Causse-Cévennes pour l'inviter à une réunion technique sur les partenariats et les diagnostics avec les partenaires historiques dans la mise en œuvre des MAEC. Le technicien a indiqué que le COPIL PETR-GAL ne s'était pas encore positionné officiellement sur le dépôt d'un PAEC mais que le sujet était à l'ordre du jour de la réunion du 1^{er} octobre. Il ne pourrait éventuellement prendre part aux échanges qu'après un positionnement officiel lors de cette réunion.

Karen JOYAUX propose de synthétiser l'orientation du comité de pilotage :

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » indique que sa priorité est la réussite du montage d'un PAEC pour 2015 afin que les agriculteurs puissent bénéficier des MAEC. Le comité de pilotage souhaite également défendre les spécificités locales du territoire des 3 sites Natura 2000 et des projets OCAGER/Terra Rural présentés, il souhaite préserver une gouvernance locale et une animation locale sur son territoire. Concernant le portage du PAEC, une préférence se porte sur le portage par le PNC, dans la mesure où les conditions de partenariat permettent une conservation des spécificités locales, de l'animation locale et de la gouvernance locale.

Le portage du PAEC par le SM du Galeizon reste à ce jour toujours possible.

Questions diverses : avenir du portage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »

François ABBOU informe le comité de pilotage des questionnements actuels sur le portage de l'animation du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », actuellement porté par la Communauté de Communes Causse-Aigoual-Cévennes Terres solidaires. Ces questionnements s'ajoutent au projet de nouvelle réforme territoriale. Un conseil communautaire a lieu le lendemain au cours duquel une présentation de Natura 2000 aura lieu et le devenir du portage de l'animation du site Natura 2000 sera évoqué.

Karen JOYAUX complète en présentant les différentes possibilités de portage de l'animation Natura 2000, assez restreintes. Elle précise que si aucune collectivité ne souhaite se positionner pour porter l'animation du site Natura 2000, les services de l'Etat lanceront un appel d'offres, et l'animation Natura 2000 serait alors assurée par un bureau d'études, avec de fait beaucoup moins de jours consacrés à la démarche et une proximité avec le territoire moindre.

Questions diverses : contrats forestiers

Marie-Claude BERJAMIN demande si des contrats forestiers pourront se mettre en place sur le site Natura 2000.

Nathalie LAMANDE explique qu'en 2013, la fin des enveloppes financières attribuées aux contrats forestiers a été utilisée, quelques contrats en attente ont pu être réalisés en 2014 sur du reliquat. Il n'y avait plus d'enveloppe financière en 2014, il n'était donc pas pertinent de déposer des contrats. Pour 2015, nous sommes dans l'attente de l'enveloppe financière qui sera attribuée aux contrats forestiers mais nous espérons être en capacité de suivre de tels projets. Il faut savoir que l'enveloppe de crédits européens annoncée par le Conseil Régional est inférieure à celle demandée par les services de l'Etat pour permettre d'assurer une animation dans la continuité de celle déjà réalisée. S'il y a un choix à faire, l'animation Natura 2000 (et donc les postes d'animateurs) seront prioritaires sur les contrats. Nous espérons ne pas en arriver là et conserver les moyens de mettre en œuvre concrètement cette politique.

En conclusion, **François ABBOU** remercie les participants de s'être mobilisés pour ce comité de pilotage spécifique sur les contrats agricoles et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement pour validation.

-oooOOOOOooo-

Compte-rendu réalisé par Karen JOYAUX
Validé par François ABBOU, président du comité de pilotage
et l'ensemble des membres du comité de pilotage